

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/12/2018

Dossier complet le :

07/12/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0403

1. Intitulé du projet

CREATION DU POLE D'EXCELLENCE MEDICO-SPORTIF "LA FARLEDE FORCE 5"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA FARLEDE FORCE 5

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr SALAH BAADACHE

RCS / SIRET

8 3 4 1 1 8 9 6 0 0 0 0 1 4

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
* 39 a - travaux constructions et opérations d'aménagement	* SDP: 22 455m ² ; Terrain d'assiette : 2.8993 ha ;
* 41 a - aires de stationnement ouverte au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidence mobile de loisirs	* 41 : 230 places en souterrain + 270 places en semi-souterrain + 325 places en aérien soit 825 places
* soumis à la réglementation IOTA (rubrique 2.1.5.0)	* bassin versant de 27 360 m ² soumis à Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition des terrains de sport et parkings existants pour la reconstruction de 3 bâtiments accueillant :

1. Le centre d'affaire qui comprend des bureaux, une halte-garderie et une conciergerie
2. Le pôle sportif composé de 8 terrains de football, 2 padels, une salle de fitness, une salle d'escalade, un espace crossfit, un centre balnéothérapie + Un restaurant + une cafétéria
3. La résidence services qui comprend environ 120 studios et des commerces en rez-de-chaussée

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter l'attractivité du secteur en créant un pôle d'excellence du sport en intégrant des commerces et des établissements d'hébergement.

Un tel équipement donnera un rayonnement régional à cette zone pour poursuivre la mutation à l'oeuvre sur le site de la Tourrache.

Le projet créera de nombreux emplois et revalorisera ses terrains de sport laissés à l'abandon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée des travaux est estimée à 24 mois.

Le projet nécessite un volume de déblais important (environ 62 000 m³) pour la création des bâtiments et des ouvrages annexes (bassin de rétention, réseau ...). Les modalités de gestion des déblais ont été étudiées par FONDASOL (Cf. annexe A10).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet créera une réelle dynamique dans la continuité de la zone actuelle.

Au vu des différents usages prévus (bureaux tertiaires, logements, restauration, activités sportive et de détente), le volume moyen de personnes présentes en simultanée sur le complexe est estimé à 600 personnes pour un total de 6000/personnes/jour.

De projet devrait nécessiter environ 175 emplois avec entre 70 et 100 emplois à créer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire, celui-ci sera déposé en fin d'année 2018.

Le projet est aussi soumis à la réglementation loi sur l'eau concernant la rubrique 2.1.5.0. Ce dossier a été réalisé en 2018 déclaré complet le 14 Juin 2018 sous le numéro 83-2018-00107(D1715) et a reçu un avis favorable le 26 Juillet 2018. (Annexe 9)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
le projet porte sur une assiette foncière de surface du bassin versant intercepté par le projet	28 993 m ² 27 360 m ²
la surface de plancher nombre de place de stationnement ouverte au public	22 455 m ² 825 places
étages et sous sol	2 bâtiment R+5 et 1 bâtiment R+3 1 semi souterrain 1 souterrain

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue du Docteur Calmette, Quartier de
la Grande tourrache - LA FARLEDE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2 "MONT COMBE-COUDIN-LES BAUS ROUGES - VALLAURIS" 930012495. Celle-ci se trouve à 2.2 km au nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 2 km de l'aire d'adhésion du parc naturel national de Port-Cros.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Farède est dotée d'un plan de prévention du bruit environnement approuvé le 24/04/2017. D'après le zonage, le site d'étude est soumis à un niveau sonore compris entre 55 et 65 dB, soit un environnement sonore relativement bruyant.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR mouvement de terrain a été approuvé le 11 Janvier 1989. Le site d'étude n'est pas concerné par ce zonage. PPR Inondation a été rendu immédiatement opposable le 30 Mai 2016. Le site d'étude n'est pas compris dans le périmètre du zonage de ce PPRI. Concernant le risque de feu de forêt, un PPR a été prescrit le 13/10/2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution a été réalisée dans le cadre du projet (mission A110 et A200). Il n'existe ni site BASIAS ni site BASOL référencé au droit du site d'étude. L'étude a mis en évidence des anomalies en métaux lourds et des traces en HAP et hydrocarbures totaux ainsi que le dépassement de certains critères de l'arrêté du 12/12/14 relatif aux ISDI. Ainsi, une étude complémentaire a été commandée afin de définir précisément certains éléments liés au terrassement. Ces études serviront de base à la gestion des déblais dans le cadre des travaux projetés. (cf. Annexe A10)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 2km à l'ouest du site Natura 2000 "Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières" FR9301608 et à 4 km à l'Est du site "la Plaine et le Massif des Maures" FR9301622. Le formulaire d'incidence simplifiée a été complété est joint au dossier loi sur l'eau réalisé et accepté le 26 Juillet 2018 par la DDTM. (cf. Dossier loi sur l'eau - annexe A9)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche le projet accueillera 1000 EH soit une consommation d'eau potable estimée à 180m3/jour. Après autorisation du concessionnaire, le projet sera raccordé au réseau AEP communal. (cf. Dossier loi sur l'eau - annexe A9)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales ainsi qu'un bassin de rétention/restitution. Concernant le traitement de la pollution chronique généré par le ruissellement, il est prévu de décanter les eaux au sein du bassin de rétention projeté. En respectant le même exutoire actuellement, le projet n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau. (cf. Dossier loi sur l'eau - annexe A9)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit pour la création des bâtiments un volume d'enlèvement d'environ 62 000 m3. Ces déblais seront évacuer vers une décharge adaptée à la qualité des terres ou bien recyclés dans une filière appropriée. Ces éléments seront cadrés au sein de l'étude de pollution (cf. annexe A10)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de réaliser les remblais périphériques aux bâtiments, les couches de forme des voiries et les remblaiements de tranchées, il est prévu d'apporter sur le site environ 12 500 m3 de matériaux de bonne qualité mécanique.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par des terrains de sport désaffectés, laissés à l'abandon. Le projet n'engendre pas de consommation d'espace naturel, aucune espèce végétale remarquable n'est présente sur le site d'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se trouve à 2km à l'ouest du site d'étude. Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 présents à proximité. (cf. Dossier loi sur l'eau - annexe A9)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRT sur la commune de la Farlède. Cependant, au sein du DICRIM, une cartographie de l'aléa lié au transport de matière dangereuse a été réalisée. Cette cartographie indique que le site d'étude se trouve pour partie soumis à ce risque du fait de la proximité avec les axes routiers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit environ 600 personnes présentes en simultanée pour un total journalier de 6000 pers. Ainsi des déplacements sont à prévoir. Ces flux ont été étudiés lors de la modification du PLU pour la création du projet. En effet, actuellement le classement de la zone de permet pas la création de commerce. Une demande de modification a été acceptée le 28/06/18 afin de permettre ce projet. Cette modification a nécessité une enquête public. Lors de cette enquête, la problématique liée à la circulation a été soulevée. Ainsi, il est prévu de mettre en place un PUP afin d'améliorer la situation actuelle et à venir. Ces éléments sont disponibles en annexe 8 du présent document.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux majoritairement. En phase exploitation, les sources de bruits seront liés uniquement à la circulation des utilisateurs. Comme mis en évidence précédemment, le site d'étude est soumis à un environnement sonore non négligeable mais les activités prévues sur le projet sont cohérentes avec cet environnement sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de sécuriser le site, il est prévu de mettre en place des candélabres. Les candélabres choisis permettront de limiter les émissions lumineuses inutiles (éclairage orienté convenablement vers le sol). De plus, pour l'esthétisme du projet, il est prévu d'éclairer de manière diffuse les façades. L'éclairage s'effectuera du haut de la façade vers le bas de celle-ci afin de limiter les émissions lumineuses inutiles.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation du site est estimée à 1000 EH jours, soit une production d'eau usée estimée à 150 m ³ /jour. Le projet sera connecté au réseau EU communal. Les eaux pluviales du site seront collectés par un réseau et tamponner par un bassin de rétention avant rejet. La décantation s'effectuera au sein de l'ouvrage de rétention. Le même exutoire est conservé. (cf. Dossier loi sur l'eau - annexe A9)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les restaurants seront équipés de bac à graisse conformément à la réglementation en vigueur avant rejet dans le réseau EU communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la présence de logement et de bureau le projet générera des ordures ménagères. Des bacs de tri seront mis à la disposition des usagers afin de permettre un recyclage efficace des déchets. Pour les restaurants, une convention sera établie entre le gestionnaire des ordures ménagères et les établissements.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site est composé de terrains de foot ball désaffectés ainsi que de parkings. Le projet prévoit de re-créeer des parkings ainsi que de créer des bâtiments. Ces changements ont été intégré lors de la modification du PLU (Cf. Annexe 7).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans prendre en compte les dispositions du PUP (Projet Urbain Partenarial), les difficultés de circulation de la zone seront amplifiées par le présent projet. Afin de palier ces incidences cumulées, des travaux visant à fluidifier le trafic seront réalisés par l'intermédiaire du PUP (cf. Annexe 8). Ce PUP est en cours de finalisation, plusieurs réunions de concertation ont déjà eut lieu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme mis en évidence précédemment, le projet va engendrer des déplacements et donc du trafic dans une zone actuellement chargée. Ces éléments ont été étudiés dès la demande de modification du PLU pour permettre le présent projet (cf. annexe 7). Ainsi, un PUP (Projet Urbain Partenarial) est en cours. Les éléments relatifs à ce PUP sont détaillés en annexe 8 du présent document.

Ce PUP a été validé et prévoit:

- un giratoire sur l'avenue SCHWEITZER,
- Travaux d'élargissement de la rue FONT DE FABRE et barreau de liaison,
- Travaux de renforcement de la rue du docteur LAENNEC,
- Travaux de remise en état de la rue du docteur CALMETTE,
- Création d'un tourne à gauche,

A la demande du commissaire enquêteur (émis lors de la modification du PLU), un aménagement sécurisant le débouché de la rue du docteur CALMETTE dans la D67 sera rajouté.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente majoritairement une incidence sur :

- le trafic aux alentours, les mesures correctrices ont été détaillées dans le PUP complété par le commissaire enquêteur. (annexes 7 et 8)
- le milieu "eau" avec l'augmentation de l'imperméabilisation, les mesures compensatoires ont été détaillées dans le dossier loi sur l'eau réalisé et accepté par la DDTM, (annexe 9)
- la gestion des déblais. Ces éléments ont été étudiés par l'étude de FONDASOL (annexe 10)

Les impacts liés au projet ont été étudiés et les mesures compensatoires/correctrices appropriées seront mises en oeuvre. Ainsi, le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Rapport d'enquête publique concernant la modification du PLU
Annexe 8 - Compte rendu de réunion concernant le contenu du PUP
Annexe 9 - Arrêté loi sur l'eau et dossier loi sur l'eau
Annexe 10 - Missions A110 et A200

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



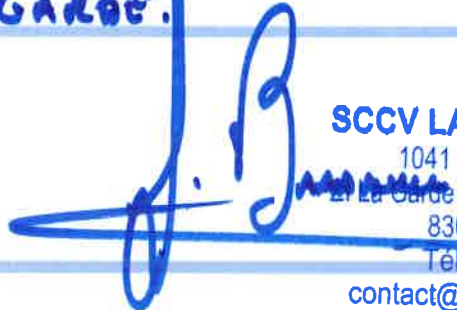
Fait à

La Garde.

le.

06.12.2018.

Signature



SCCV LA FARLEDE FORCE 5

1041 avenue de Draguignan
La Garde - La Bastide Verte - BP 30022
83087 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 83 99 46 49

contact@smartstrategygroup.net
Siret : 834 118 960 00014 - Code APE : 4110 A